

## Mesures particulières

Etant donné la situation sanitaire, les mesures suivantes sont mises en place jusqu'à nouvel ordre pour l'organisation des compétitions départementales.

### Dispositions générales

**Toute personne de 12 ans et 2 mois et plus est soumise au contrôle du Pass'Sanitaire à l'entrée de l'établissement : nageurs, éducateurs, officiels, organisateurs, accompagnateurs et public.**

Pour chaque réunion, un référent Covid-19 est désigné afin de s'assurer du bon respect des mesures mises en place et de l'affichage rappelant les gestes barrières et de la solution hydro-alcoolique sont mis en place à différents endroits.

Le public est autorisé à accéder aux compétitions, sauf avis contraire de l'organisateur ou de l'ERP.

Les programmes et résultats ne sont pas affichés et sont disponibles sur le live-ffn.

Les buvettes sont autorisées, à discrétion des organisateurs, tout en étant organisées pour qu'il n'y ait pas de regroupement et que de la distanciation entre les personnes puissent être assurées.

### Pour les nageurs

Le port du masque est obligatoire dès l'entrée dans l'établissement et doit être porté tant que le nageur est hors de l'eau.

Lors de la course, le masque est obligatoire jusqu'à la sortie de la chambre d'appel et remis en fin de course.

### Pour les éducateurs

Le port du masque est obligatoire.

### Pour les officiels

Pas de serrage de mains et respect de la distanciation physique lors des remises de récompenses.

Les officiels utilisent leurs effets personnels (chrono, stylo, plaque).

Le port du masque est obligatoire à l'exception du starter et du juge arbitre qui peuvent le retirer, lors des départs, mais qui doivent le remettre dès la fin de leur mission ou lors de tout échange avec les autres acteurs de la compétition (officiels, entraîneurs, nageurs).

### Pour le public

Le port du masque est obligatoire.

### Protocoles propres à chaque établissement

Outre ces mesures, des protocoles complémentaires peuvent être émis par les établissements et doivent être respectés par tous : nageurs, entraîneurs, officiels.

La jauge de public peut être restreinte dans certains établissements.

**Tout manquement pourra engendrer une exclusion des locaux voire un arrêt de la compétition.  
C'est à chaque club de faire respecter ces règles à ses nageurs, ses entraîneurs et ses officiels.**

